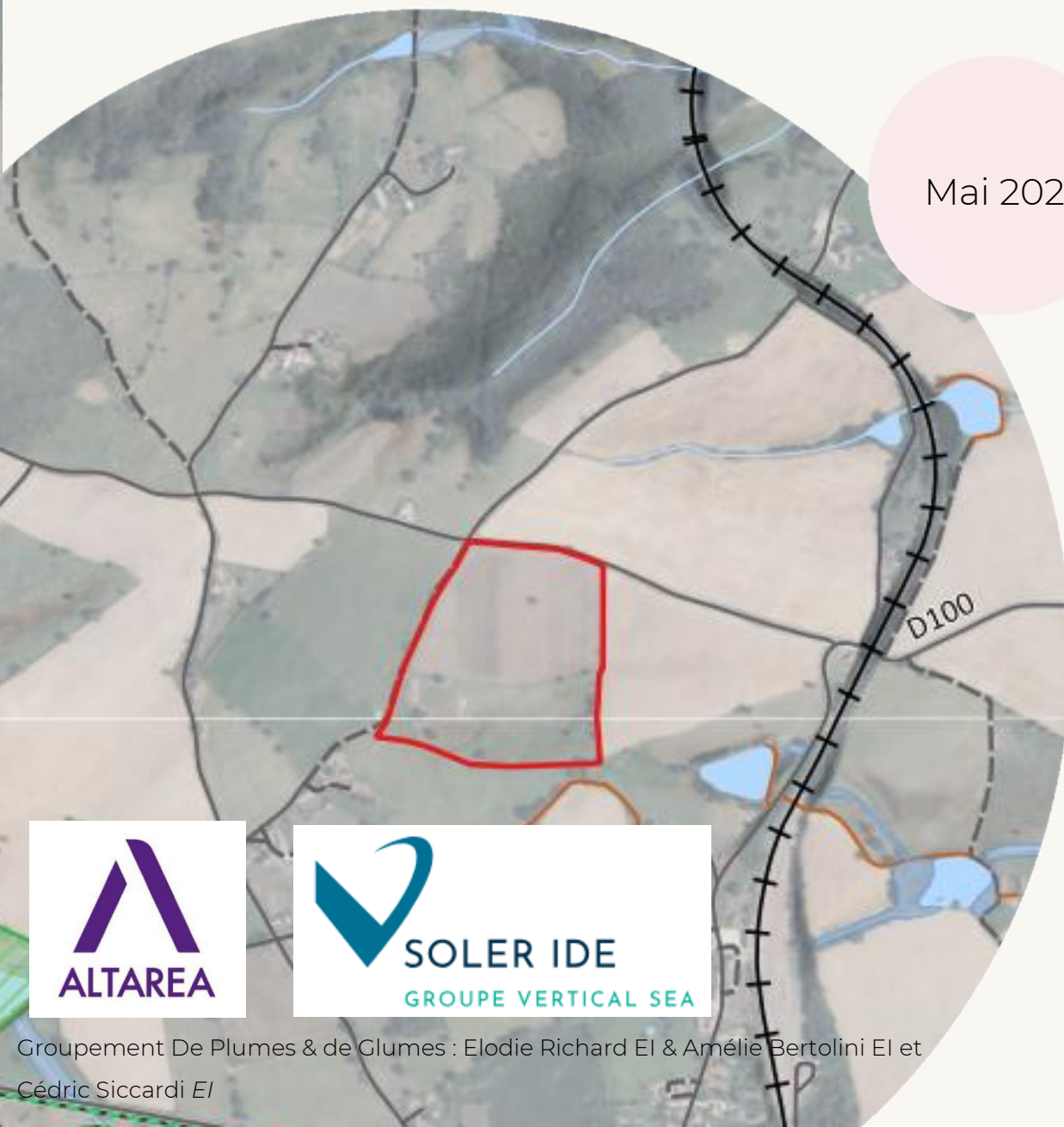




Pré-diagnostic

construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Lapeyrouse

Mai 2025



REFERENCE : Pré-diagnostic écologique (faune, flore et zones humides) pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Lapeyrouse (63) – Mai 2025

MAITRE D'OUVRAGE :

ALTAREA

MAITRE D'ŒUVRE :

SOLER IDE

PRESTATAIRE POUR LE VOLET FAUNE (HORS CHIROPTERE) :

Elodie Richard, entreprise individuelle

PRESTATAIRE POUR LE VOLET CHIROPTERE :

Cédric Siccardi, entreprise individuelle

PRESTATAIRE POUR LE VOLET FLORE, HABITATS NATURELS, ZONES HUMIDES :

Amélie Bertolini, entreprise individuelle

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES : Sauf mention contraire, toutes les photographies du présent document ont été prises sur le site par Elodie Richard et Amélie Bertolini.

SOMMAIRE

CONTEXTE ET LOCALISATION.....	4
OBJECTIFS ET MISSIONS DES INVENTAIRES NATURALISTES.....	4
METHODOLOGIE.....	6
DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDES.....	6
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE.....	6
PROSPECTIONS DE TERRAIN.....	6
Délimitation des zones humides	7
Habitats naturels.....	8
Flore	8
Faune.....	8
COMMENTAIRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROSPECTIONS	9
Calendrier des prospections réalisées.....	9
LEGENDE DES TABLEAUX D'ESPECES ET D'HABITATS.....	10
ETAT INITIAL FAUNE, FLORE, HABITATS	12
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET	12
Zonages environnementaux de protection.....	12
Zonages environnementaux d'éléments de connaissance du patrimoine naturel	13
Plan national d'action (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).....	17
Zonages environnementaux d'engagement européen.....	18
Continuités écologiques.....	19
Inventaire des cavités souterraines (BRGM).....	20
Données bibliographiques flore et faune	20
Flore	20
Faune.....	20
Synthèse.....	24
RESULTATS DES PROSPECTIONS DE TERRAIN	25
Habitats naturels.....	25
Zones humides	27
Flore patrimoniale	31
Faune.....	32
Espèces exotiques invasives.....	38
ANALYSE DES ENJEUX	39
METHODOLOGIE.....	39
SYNTHESE DES ENJEUX	40
CONCLUSION	43
BIBLIOGRAPHIE	44
ANNEXE 1 : LISTE FLORISTIQUE OBSERVEE <i>IN-SITU</i> ET STATUTS.....	45

Contexte et localisation

Le projet de Lapeyrouse se situe au centre de la commune du même nom proche de la gare. La future centrale au sol d'une puissance de 5MWc sera construite sur une zone agricole. Les trois parcelles composant le projet sont actuellement exploitées par le propriétaire en élevage de troupeau ovin.

La présente mission concerne la réalisation d'un **pré-diagnostic écologique sur le site d'étude d'environ 9,5 ha.**

Objectifs et missions des inventaires naturalistes

Le pré-diagnostic a pour but l'analyse des secteurs d'étude concernés par de futurs travaux, selon une approche écosystémique et fonctionnelle.

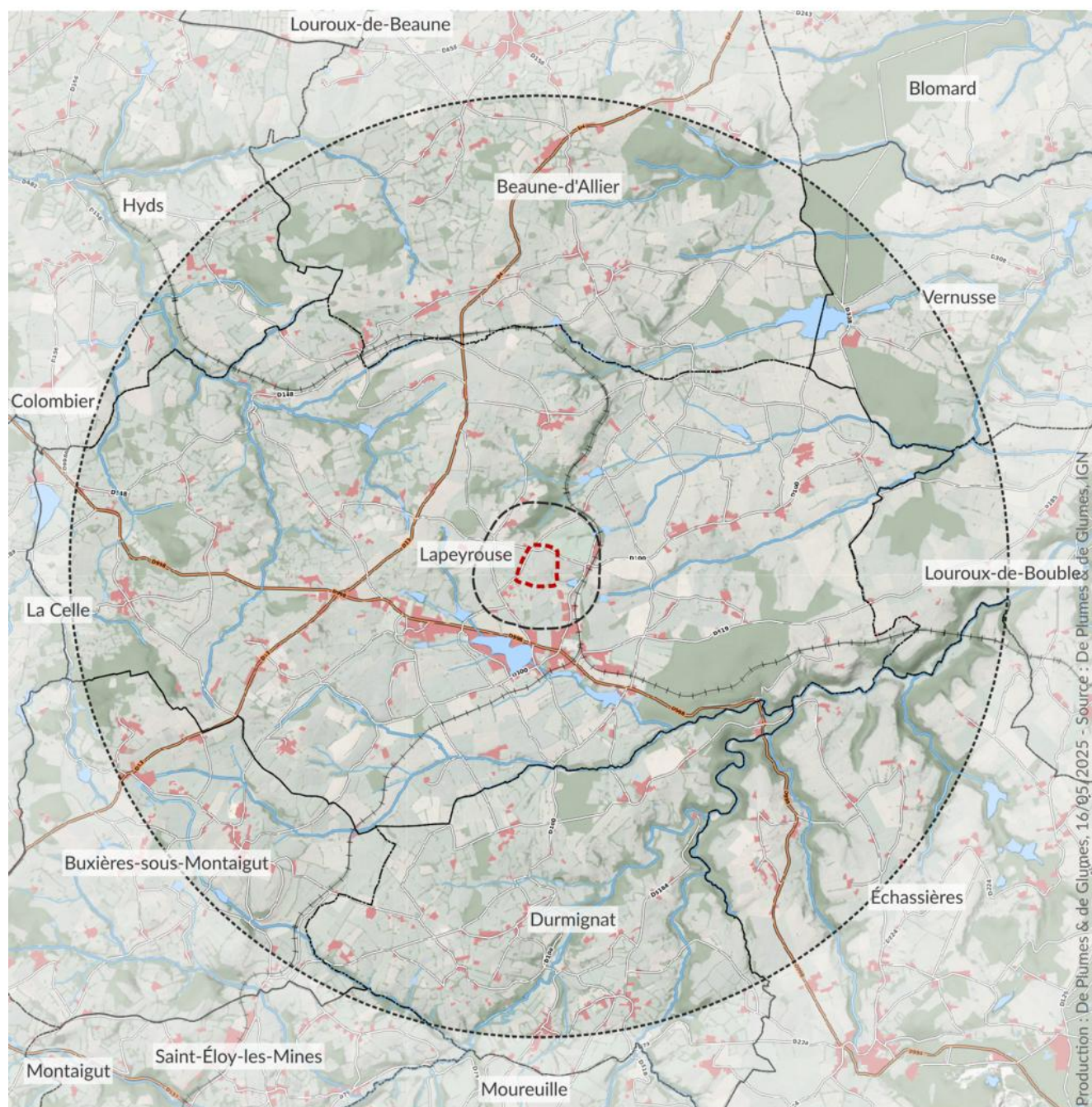
Ainsi les objectifs composants ce pré-diagnostic sont :

- d'identifier les espèces de la flore et de la faune potentiellement présentes sur la zone d'étude (via les inventaires de terrain et l'analyse des données bibliographiques) ;
- d'identifier les enjeux écologiques potentiels (issus des éléments de terrain et/ou bibliographiques) ;
- d'évaluer la fonctionnalité des milieux présents pour la faune et la flore ;
- d'identifier les sensibilités écologiques potentielles liées au projet.

La phase de terrain étant assez restreinte, il ne s'agit donc pas d'un diagnostic écologique complet mais d'une première approche des enjeux et des sensibilités, réalisés en amont des projets et des autres études environnementales et/ou réglementaires éventuelles.



Localisation des périmètres d'étude



Production : De Plumes & de Glumes, 16/05/2025 - Source : De Plumes & de Glumes, IGN

Périmètres étudiés

- Aire d'étude immédiate (ZIP + 50 m)
- Aire d'étude rapprochée (500 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Éléments de territoire

- Limites communales
- + + + voies ferrées
- tronçons hydrographiques
- zones boisées
- zones urbanisées

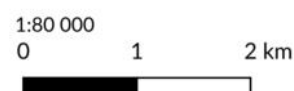


Figure 1 : Cartographie de la localisation du projet et des périmètres d'études

Méthodologie

DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDES

Afin de prendre en considération l'ensemble des composantes environnementales, notre analyse préliminaire des terrains d'implantation du projet nous permet de définir plusieurs aires d'études qui pourront faire l'objet d'adaptation en fonction de notre connaissance progressive des terrains :

- **Aire d'étude immédiate** : zone d'implantation potentielle (ZIP) du site d'environ 9 ha avec une bande tampon de 50 mètres (16 ha). Les inventaires écologiques seront menés à l'échelle de cette aire d'étude. Ce périmètre permet également d'analyser les impacts potentiels directs du projet (emprise du chantier) de définir des mesures d'évitements et/ou de réduction d'impacts dans le cadre de la prise en compte de la séquence ERC.
- **Aire d'étude rapprochée** : d'un rayon de 500 mètres autour de la ZIP. Ce périmètre inclura les données bibliographiques faune – flore des diverses bases de données.
- **Aire d'étude éloignée** : le rayon de cette aire d'étude sera 5 km autour du centroïde de l'aire d'étude immédiate. La définition de cette aire d'étude permet d'intégrer la majeure partie des sensibilités du secteur. Cela correspond à la distance moyenne de déplacement de la faune, et notamment aux principaux corridors biologiques (oiseaux, chiroptères). L'aire d'étude est également prise en compte pour l'analyse des impacts potentiels indirects et cumulés vis-à-vis du projet. L'expertise dans ce périmètre s'appuie en grande partie sur les données bibliographiques et la connaissance des acteurs du territoire.

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Le recueil bibliographique est la première étape de l'étude. Elle consiste à rassembler et analyser l'ensemble des documents et des informations disponibles sur le patrimoine naturel de l'aire d'étude.

L'analyse bibliographique comprend à *minima* les informations suivantes :

- données concernant les zones humides (inventaires départementaux...) ;
- occupation du sol ;
- base de données faune et flore, associations et naturalistes locaux ;
- inventaires ZNIEFF ;
- données des différents périmètres de gestion (PNA, Natura 2000, CEN, Syndicats...) ou de protection (APPB...) ;
- Les schémas du SRADDET seront également étudiés afin de fournir une première analyse de la fonctionnalité écologique de l'aire d'étude (corridors, réservoirs, points noirs dans le déplacement des espèces...) ;
- Inventaire cavité souterraine (BRGM).

PROSPECTIONS DE TERRAIN

Pour tous les inventaires, une tablette avec GPS et logiciel de SIG (Qfield) intégrés ont permis de visualiser les informations nécessaires au bon déroulement des prospections

(photographie aérienne, topographie, périmètre, données...) et de saisir en direct les données sur le site.

Toutes les données ont ainsi été directement compilées dans une base de données SIG, comprenant à *minima* les informations suivantes : localisation, code TAXREF, noms scientifique et vernaculaire, effectif ou surface, éléments de biologie et d'écologie, statuts réglementaires et de protection...

Délimitation des zones humides

Sur la base des inventaires départementaux et des investigations de terrain habitats-flore, les zones humides font l'objet d'une délimitation. Cette délimitation est basée sur les **critères de végétation et critères pédologiques** :

- En présence d'une végétation dite spontanée, il suffit que le critère végétation ou le critère pédologique soit positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire ;
- En présence d'une végétation non spontanée ou en l'absence de végétation, le critère pédologique doit être positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire ;
- Aussi, si les contours de la zone humide étudiée ne sont pas francs, l'examen des sols porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide.

Flore

L'approche phytosociologique permet de collecter des données suffisamment précises pour déterminer le statut de zone humide conformément à l'arrêté du 24 juin 2008.

Pour chaque strate de végétation (arborescente : > 5-7 m, arbustive : 2-5 m ou herbacée : < 2 m), les pourcentages de recouvrement des espèces dominantes sont notés et classés. Les espèces à pourcentage de recouvrement cumulés ≥ 50 % du recouvrement total de la strate sont extraites, ainsi que les espèces à pourcentage de recouvrement ≥ 20 % si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment. Si au moins la moitié d'entre-elles figure dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » en annexe II de l'arrêté, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

Pédologie

Des sondages sont réalisés en parallèle du critère floristique et selon les préconisations de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les sondages sont réalisés à l'aide d'une tarière manuelle et permettent de rechercher et d'observer, sur une carotte de sol allant de 0.70 m à 1.2 m, les marques caractéristiques d'un sol humide :

- des traces de « rouille » liées à l'oxydation du fer par engorgement régulier des sols (horizon rédoxique) ;
- des horizons réductiques induits par un manque d'oxygène dans le sol et laissant apparaître une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre ;
- des horizons histiques, constitués essentiellement de matières organiques et formés en milieu saturé.

Ce sont ces marques physiques rédoxiques ou réductiques qui permettent principalement d'observer l'hydromorphie du sol et de définir, selon leur profondeur et leur pourcentage, les classes d'hydromorphie correspondant à des sols de zones humides.

Un tableur reprend l'ensemble des observations des critères par horizon, accompagné d'un point GPS et d'une photographie.

Habitats naturels

Les données naturalistes disponibles sur la base Biodiv'AURA et DatARa sont extraites et analysées.

Pour chaque zone homogène de végétation préalablement identifiée, un relevé floristique est réalisé au sein d'un quadrat. Le nombre de relevés est adapté à la représentativité de l'habitat dans le site d'étude, et la taille du relevé respecte la notion d'aire minimale selon les types de végétation étudiés.

Au sein de chaque relevé, les espèces de la flore vasculaire présentes sont inventoriées et un coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet est assigné pour chacune.

Flore

Chaque zone de présence d'une espèce patrimoniale (menacée ou protégée) est pointée et le nombre d'individus comptabilisé. Pour les populations importantes, un intervalle ou un ordre de grandeur du nombre d'individus est fourni. Le traitement des données floristiques se traduit par une analyse étayée du niveau de sensibilité et de patrimonialité des espèces (statut de protection, de conservation, habitats favorables, etc.).

Les stations d'espèces envahissantes (Renouée du Japon, Ailante, Robinier faux-acacia...) sont également géolocalisées et détaillées dans une base de données cartographique (effectif ou surface occupée, stade de développement...).

Faune

Les inventaires faune sont menés sur l'ensemble du site avec pour objectifs principaux la mise en évidence d'espèces protégées, rares et/ou menacées, l'évaluation et la localisation des zones d'enjeux et de sensibilités et la proposition d'inventaires complémentaires si nécessaires.

Récolte des données

Avifaune

La prospection pour le précadrage est conduite sur l'ensemble du site d'étude et cible principalement les oiseaux nicheurs précoces (période prévue pour le passage de terrain). Le passage est effectué tôt le matin (entre 1h et 4h après le lever du soleil), période d'activité maximale des espèces et lors de conditions météorologiques favorables (ciel dégagé, peu de vent..).

Le site est parcouru via un cheminement à vitesse lente et tous les contacts directs (observation d'individus, cris, chants...) ou indirects (plumes, anciens nids, cavités arboricoles...) sont renseignés, identifiés et géolocalisés avec précision.

Le passage permet également la mise en évidence sur le site des éventuelles potentialités d'hivernage, de repos ou d'alimentation des espèces vis-à-vis des habitats présents, en lien avec l'analyse des données bibliographiques.

A l'issue de l'inventaire, les espèces patrimoniales potentielles et observées sont mises en évidence et les enjeux locaux de conservation sont définis.

Mammifères (hors chiroptères)

Des éléments de présence sont recherchés pour l'ensemble des groupes de mammifères (grande, méso et petite faune). Chaque gîte, empreinte ou indice de présence observé (fécès, poil, nid...) est noté et géolocalisé, afin d'être intégré à une base de données.

L'ensemble des éléments liés au déplacement des individus (coulees, lisières, corridors potentiels...) est également noté et analysé, afin de mettre en évidence les fonctionnalités écologiques du site, les principaux corridors, et ainsi les effets potentiels d'impacts ou de coupures liés au projet.

Chiroptères

Pour les chiroptères, une recherche des arbres gîtes utilisables par les chauves-souris est réalisée. Tous les arbres concernés sont pointés au GPS de précision et la nature du gîte potentiel est indiqué (écorce décollée, trou à pics, branche cassée...)

Cette prospection de terrain complète ainsi l'analyse bibliographique d'espèces potentielles, de colonies proches et de caractérisation des habitats favorables aux chiroptères (Gîte, corridors de déplacements, zone de chasse...) réalisée par Cédric Siccardi.

Amphibiens et reptiles

L'inventaire pour ces groupes permet d'étudier les potentialités vis-à-vis de la reproduction et du repos des espèces sur le site. Dans le cas où des zones humides sont présentes, les pontes, larves et individus adultes d'amphibiens sont également recherchés et identifiés. De plus, les habitats favorables en phase terrestre d'hivernage comme les pierriers ou micro habitats au sein des haies ou des bosquets sont recherchés et notés. Les axes de déplacement sont également analysés.

Insectes

Pour ce groupe et au vu de la période, l'inventaire de terrain porte essentiellement sur l'analyse des potentialités sur la base des habitats naturels présents et des données bibliographiques obtenues. Les éventuelles espèces observées sur le terrain seront également identifiées, comptabilisées et géolocalisées.

COMMENTAIRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROSPECTIONS

Les prospections de terrain se sont déroulées en un passage faune, flore, habitats, zones humides au mois d'avril 2025.

Les inventaires ont été réalisés par Amélie Bertolini et Elodie Richard.

Calendrier des prospections réalisées

Tableau 1 : dates et conditions des passages effectués sur le site

Date	Groupes concernés	Conditions	Observateur
14-15/04/2025	Flore, Habitats naturels, Zones humides		Amélie Bertolini
14/04/2025	Avifaune nicheurs diurnes, arbres gîtes, mammifères, amphibiens (matin)	Ciel dégagé, 15-20°C et vent faible	Elodie Richard

LEGENDE DES TABLEAUX D'ESPECES ET D'HABITATS

Protection Nationale :

- Oiseaux :

Arrêté du 29 octobre 2009. Art. 2 : Protégée au niveau national, espèce et biotope.

- Mammifères et insectes :

Arrêté du 23 avril 2007. Art. 2 : Protégée au niveau national, espèce et biotope. Art. 3 : Protégée, espèces uniquement (sans son biotope). Nr : espèces réglementées, chassable sous conditions

- Reptiles et amphibiens :

Arrêté du 19 novembre 2007. Art. 2 : Protégée au niveau national, espèce et son biotope. Art. 3 : Protégée au niveau national, espèce (sans son biotope). Art. 4 et 5 : Destruction autorisée. Mutilation, colportage, mise en vente [...] interdit.

- Flore

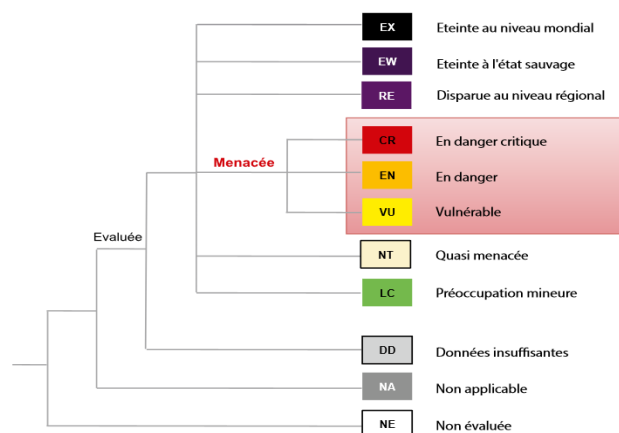
Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Protection Régionale et Départementale :

- Flore

Arrêté du 30 mars 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale

Liste Rouge Nationale et Régionale :



Directives européennes « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux » :

Statut de conservation au niveau européen, mais sans portée réglementaire en dehors d'un site Natura 2000

Directive Oiseaux :

- L'annexe I regroupe les espèces d'oiseaux portant désignation d'un site Natura 2000 en ZPS et pour lesquelles il est interdit leur mise à mort ou leur capture intentionnelle, la destruction ou le déplacement des nids et des œufs (même vides), leur perturbation intentionnelle, notamment en période de reproduction et de dépendance, leur détention.
- L'annexe II regroupe les espèces chassables soit de partout soit sous autorisation des Etats membres
- L'annexe III regroupe les espèces commercialisables.

Directive Habitats, Faune, Flore :

- L'annexe II regroupe les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation en Zone Spécial de Conservation. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).
- L'annexe IV regroupe les espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. La plupart des espèces inscrites à cette annexe sont déjà protégées par la loi française.
- L'Annexe V fixe la liste des espèces (animales et végétales) dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Convention de Berne :

- les annexes I et II rassemblent les espèces de la flore et de la faune pour lesquelles toutes formes d'exploitation ainsi que de dégradation du milieu sont interdites ;
- l'annexe III concerne les espèces de la faune sauvage dont l'exploitation est réglementée (périodes d'exploitation, technique de capture sélective, etc.).

Etat initial faune, flore, habitats

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

Zonages environnementaux de protection

APPB

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie ne se situe sur l'aire d'étude immédiate ni l'aire d'étude éloignée.

Réserve naturelle

Une réserve naturelle est constituée par un territoire plus ou moins intégralement protégé par un règlement, et dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Ces territoires doivent être soustraits de toute intervention artificielle susceptible de dégrader ces éléments naturels à enjeux.

Aucune réserve naturelle ne se situe sur l'aire d'étude immédiate ni l'aire d'étude éloignée.

Parc naturel régional

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comportent suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international.

Aucun Parc Naturel Régional ne se situe sur l'aire d'étude immédiate ni l'aire d'étude éloignée.

Zonages environnementaux d'éléments de connaissance du patrimoine naturel

ZNIEFF

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est une portion de territoire particulièrement intéressante pour sa faune, sa flore et ses milieux naturels et qui doit faire l'objet d'une attention particulière. Participant au maintien des grands équilibres naturels, constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares ou caractéristiques du patrimoine naturel régional, deux types de ZNIEFF sont à distinguer :

- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I ;
- ZNIEFF de type I : superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Aucune ZNIEFF ne se situe dans l'aire d'étude immédiate.

Concernant l'aire d'étude éloignée, les sites les plus proches concernent les ZNIEFF de type I.

Code	Intitulé	Enjeux (MNHN & OFB)	Distance
830020513	Environs de Lapeyrouse	La zone correspond à un secteur bocager bien conservé autour du vieux village de Lapeyrouse. Elle abrite une colonie de Petits Rhinolophes, installée dans le bourg. Le périmètre de la ZNIEFF correspond ainsi au domaine vital minimal de chasse de cette espèce.	700 m (Sud Ouest)
830005418	Etang de Rivalais	Site avec un grand intérêt par la succession des différentes ceintures de végétation de l'étang dont présence de la Litorelle à une fleur (espèce protégée). Important cortège d'oiseaux d'eau (Chevalier, Foulque, Vanneau...) Le site s'insère dans un paysage boisé avec la forêt de Château-Charles (chênaie-charmaie) juste à proximité.	3,5 km (Nord Est)
830005419	Forêt de Château Charles	Cette ZNIEFF constitue l'un des domaines vital minimal de chasse du Petit rhinolophe situé entre Montmarault et la Sioule dans un contexte de plaine ouverte. La Forêt de Château-Charles connaît une certaine diversité stationnelle forestière de par la présence de vallons frais et colluvionnés au Nord-Est. La chênaie-charmaie neutrophile peut ainsi se développer, alors que le contexte du plateau est essentiellement voué à la chênaie acidiphile. L'ensemble des chênaies représente environ 80% de la surface. Une petite prairie humide située au Sud de la forêt (hors Forêt Domaniale) apporte une note intéressante de biodiversité. La Forêt de Château-Charles abrite, outre plusieurs rapaces, une espèce à surveiller, l'Engoulevent d'Europe. Cette forêt possède surtout un intérêt fonctionnel de par son rôle de refuge dans un contexte de plaine ouverte.	4 km (Nord Est)

Une ZNIEFF de type 2 intersecte l'aire d'étude éloignée :

Code	Intitulé	Enjeux	Distance
830007447	Forêt des Collettes et satellites	La Forêt des Colettes est la plus riche et la plus diversifiée des quatre massifs forestiers principaux situés entre Montmarault et la Sioule au Sud du département de l'Allier dans un contexte de plaine ouverte. L'amplitude altitudinale qu'elle présente lui permet d'abriter à la fois chênaie et hêtraie. Le substrat siliceux dicte la dominante acidiphile des milieux qui se traduit par la prédominance de la hêtraie acidiphile atlantique à houx, habitat déterminant pour l'Auvergne. On note également quelques habitats marginaux intéressants : pelouses sèches du rocher de Veauce, bordure boisée du ruisseau de Belon relevant de l'Alno-Padion, bois marécageux à Aulnes et Saules dans des replats suintants (Nord-Ouest de la maison Forestière de Charezat et Sud-Ouest du rond-point des Fayes). La curiosité de la forêt est cependant liée à une particularité anthropique: suite à l'exploitation de carrières de kaolin, un ensemble de petites mares et buttes établies sur un substrat gravo-argileux imperméable abrite aujourd'hui des milieux et espèces originales. Quelques landes sèches voisinent avec des formations amphibies de bord de mare, où le Jonc bulbeux est accompagné d'une abondance de Droséra à feuilles rondes, espèce protégée. Elle se développe même dans des chemins tassés temporairement humides à quelques dizaines de mètres des mares, curieusement accompagnée de Lycopode en massues (liste rouge régionale). Parmi les oiseaux, on note le Busard-Saint-Martin (liste rouge régionale), qui profite de certains espaces ouverts. Les batraciens comptent deux espèces intéressantes, le Crapaud sonneur à ventre jaune (liste rouge régionale) et le Triton crêté (limite d'aire) et la présence du Triton de Blasius et Pélodyte ponctué. Parmi les insectes, on note une espèce particulièrement intéressante et très rare en Auvergne (trois stations seulement) : la Rosalie des Alpes. Le secteur abrite trois espèces de chauve-souris déterminantes inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, avec en particulier une colonie de Petit Rhinolophe.	3,5 km (Nord Est)

Zones humides

Concernant les zones humides, pas loin de **242 zones humides** (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) se situent dans l'aire d'étude éloignée, soit dans un rayon de 5 km autour du projet.

A proximité du site voire en limite de site Sud, les probabilités de présence de zones humides sont fortes (Office International de l'Eau).

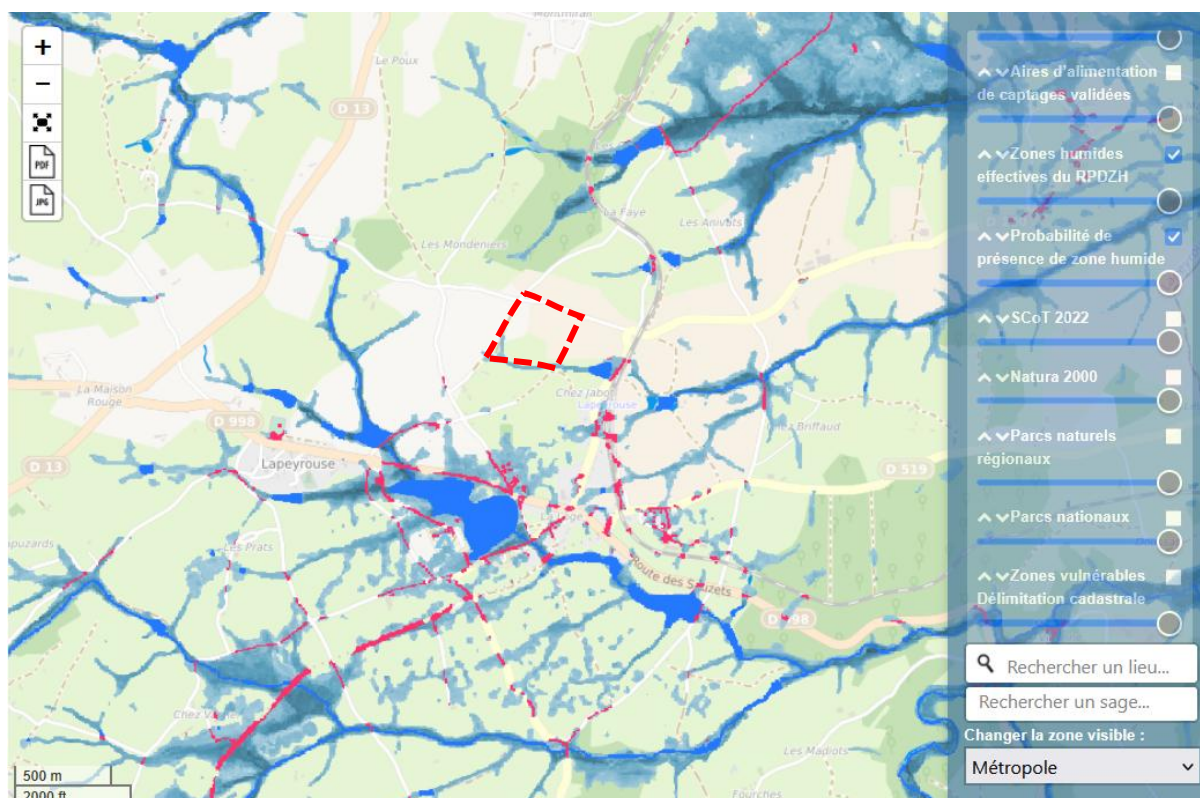
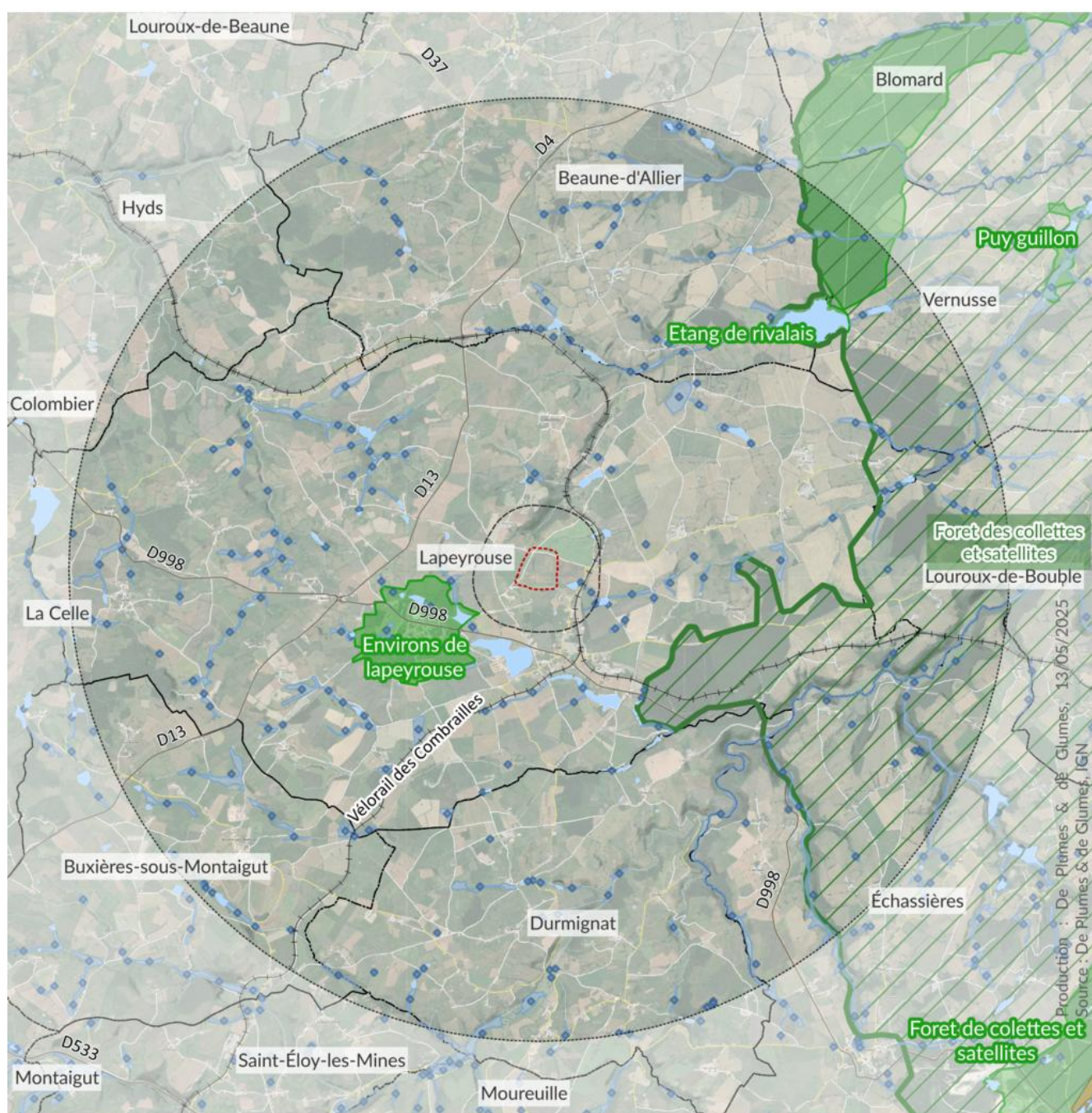


Figure 2 : Carte de situation Probabilités de zones humides (Office International de l'Eau)

Contexte environnemental



Périmètres étudiés

- Aire d'étude immédiate (ZIP + 50 m)
- Aire d'étude rapprochée (500 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Zonages environnementaux

- Znieff de type I
- Znieff de type II

Eléments de territoire

- ◆ Zones humides
- Limites communales
- +++ voie ferrée
- tronçon hydrographique



de plumes &
de glumes

1:80 000

0 1 2 km

Figure 3 : Cartographie du contexte environnemental

Plan national d'action (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Des plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie. Ces plans tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des impératifs de la défense nationale. Les informations relatives aux actions prévues par les plans sont diffusées aux publics intéressés ; les informations prescrites leur sont également accessibles pendant toute la durée des plans, dans les secteurs géographiques pertinents. Un décret précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article.

Busard cendré :

L'aire d'étude immédiate se situe sur une maille de 5 km x 5 km de zones de reproduction du Busard cendré.

Busard Saint-Martin

L'aire d'étude immédiate se situe sur une maille de 5 km x 5 km de zones de reproduction du Busard Saint-Martin.

Chiroptères

L'aire d'étude immédiate se situe sur une maille de 5 km x 5 km de présence du Petit Rhinolophe uniquement. Une maille située à 3 kilomètres de la zone d'étude immédiate fait état de la présence de la Sérotine commune. Cependant, au vu des milieux présents sur le site et du nombre d'espèces présentes sur la région Auvergne, le nombre très faible de données présentes dans les bases du Plan national d'action chiroptères, (dirigé au niveau local par les associations Chauve-souris Auvergne et la LPO) indique des lacunes de prospections locales.

Gypaète barbu

L'aire d'étude immédiate se situe sur un territoire de présence de l'espèce et non de reproduction. La zone de présence régulière de l'espèce correspondant aux territoires visités par les individus erratiques (observations de terrain et données GPS) et présentant au moins un habitat favorable à l'espèce pour la prospection alimentaire (Asters-CEN74, Janvier 2025).

Pie grièche écorcheur

L'aire d'étude immédiate se situe sur une maille de 5 km x 5 km de zones de reproduction de la Pie grièche écorcheur.

Sonneur à ventre jaune

L'aire d'étude immédiate se situe sur une maille de 5 km x 5 km de zones de présence du Sonneur à ventre jaune.

Zonages environnementaux d'engagement européen

Natura 2000 : Site d'Intérêt Communautaire (SIC)

Les SIC sont des sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la Directive Habitats Faune Flore. Les espèces et habitats naturels qui nécessitent, sur la base de cette directive, la désignation de zones spéciales de conservation sont dites d'intérêt communautaire, car elles sont représentatives de la biodiversité européenne.

Le site d'étude immédiat se situe à plus de 8 km du site **FR8301025 Forêt des Colettes** et plus de 12 km du site **FR8301034 Gorges de la Sioule**.

Dans la forêt domaniale des Colettes, le site est composé d'un massif forestier raviné et dominé par la hêtraie à houx ainsi que d'une parcelle de 33 ha constituée d'une ancienne carrière de kaolin abritant des pièces d'eau et des landes sèches abritant des espèces patrimoniales (Rosalie des Alpes, Sonneur à ventre jaune...).

Le site Natura 2000 des gorges de la Sioule est centré sur la rivière Sioule et quelques affluents sur près de 96 kilomètres intégrant des versants escarpés et boisés et les bordures de plateaux agricoles. Dans ce secteur de moyenne montagne la rivière est de régime torrentiel pour s'étendre ensuite sur deux vastes plans d'eau créés par deux barrages hydroélectriques (MNHN & OFB).

Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Les ZPS sont des sites sélectionnés par la France au titre de la Directive Oiseaux dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats.

La Directive a pour objet la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages et définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Elle s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, leurs nids et leurs habitats.

Le site d'étude immédiate se situe à 11 km du site ZPS **FR8312003 Gorges de la Sioule**. Il s'agit d'un grand ensemble de plateaux vallonnés entrecoupés de vallées et de gorges. Les milieux rocheux de gorges sont abondants où s'observent : pelouses, landes sèches, formations thermophiles et forêts feuillues ou mixtes. Il s'agit d'un site où l'avifaune est très diversifiée, et les rapaces notamment y atteignent des densités très élevées. Le site héberge également un axe de migration très important (rapaces, cigognes, pigeons et passereaux) sans doute le plus important de la région. Certaines espèces y ont été notées occasionnellement comme la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) le Fou de bassan (*Sula bassana*) et Le Labbe parasite (*Stercorarius parasiticus*).

Continuités écologiques

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Auvergne Rhône-Alpes a été approuvé le 10 avril 2020. Ce schéma donne les grandes mutations à venir sur les territoires auvergnats et rhônalpins à l'horizon 2030. A ce titre, le SRADDET établit un nouveau cadre de référence pour la trame verte et bleue. Ce nouveau document cadre intègre l'ensemble des exigences environnementales et urbanistiques présentes sur le territoire régional pour se substituer aux schémas préexistants tels que le Schéma Régional Climat Air Énergie, le Schéma Régional de l'Intermodalité, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

D'après le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, le site d'étude s'intègre dans un contexte d'espaces perméables terrestres.

Plus au Sud-Est, l'axe de la Sioule constitue un corridor écologique de premier ordre (corridor aquatique mais aussi aérien et terrestre) fréquenté par de nombreux migrateurs (saumons, pigeons ramiers, cigognes noires et cigognes blanches, et grues cendrées). En outre, les échanges entre les différents massifs boisés sont nombreux et le bocage constitue pour de nombreuses espèces le support de ces déplacements. Les infrastructures et les ouvrages hydrauliques constituent les principaux obstacles à ces échanges biologiques nécessaires à la survie des différentes espèces. (SMAD des Combrailles, 2022).

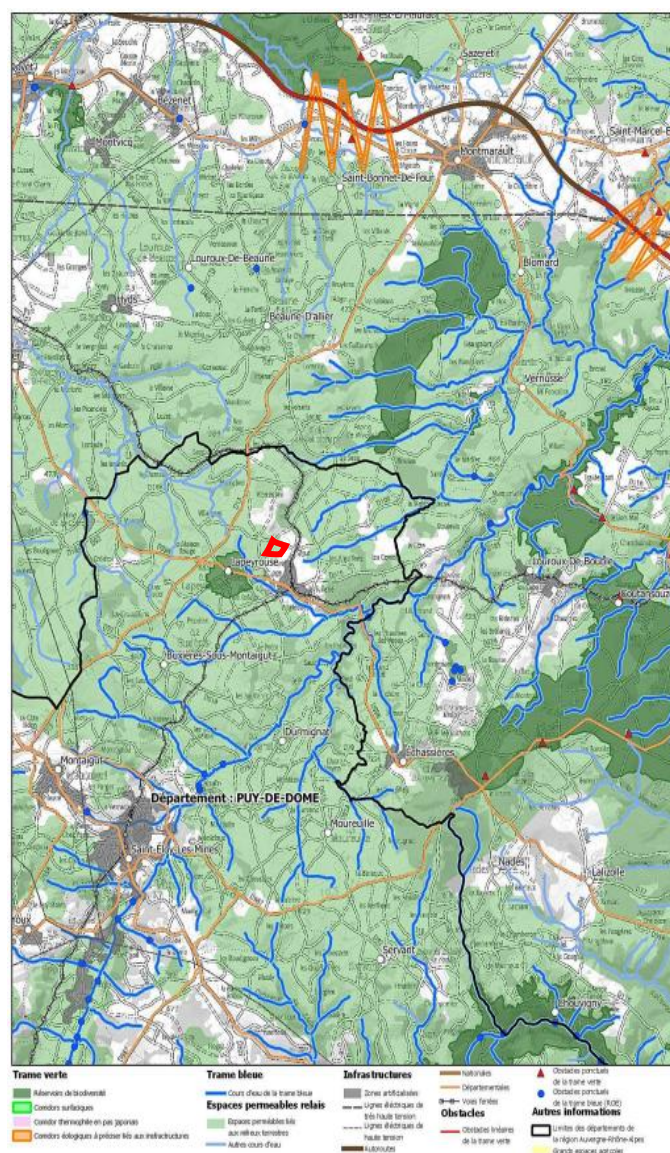


Figure 4 : Continuités biologiques du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Inventaire des cavités souterraines (BRGM)

Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol dans une perspective de développement durable. L'une de ses missions est la recherche et le référencement des cavités souterraines minières ou naturelles sur l'ensemble du territoire national.

Aucune cavité souterraine n'est référencée sur l'aire d'étude immédiate ni l'aire d'étude éloignée.

Données bibliographiques flore et faune

Afin de compléter ces éléments avec les données les plus récentes, les données bibliographiques faune & flore existantes issues des bases de données suivantes ont été recherchées sur l'aire d'étude rapprochée :

- Biodiv'AURA Expert ;
- INPN ;
- données des ZNIEFF et du site Natura 2000 proches ;
- DataARA.

Flore

Concernant les espèces floristiques patrimoniales (menacées ou protégées sur l'aire d'étude rapprochée), une espèce a été recensée (extraction Biodiv'Aura avril 2025).

Ces espèces ont fait, lorsque les milieux étaient favorables, l'objet d'inventaires.

CD_Nom	Nom Valide	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR Auvergne	Déterminante ZNIEFF	Pr nat	Pr RA	Pr Départ.	DH	Milieux naturel
106807	Luronium natans (L.) Raf., 1840	Flûteau nageant	LC	NT	Déterminante ZNIEFF	Protection nationale			CDH2	herbiers aquatiques

Faune

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, dix espèces d'oiseaux ont été identifiées de manière précise (extraction de type "points" Biodiv'Aura mars 2025).

Il s'agit principalement d'espèces communes et non menacées comme le Moineau domestique, le Merle noir, la Buse variable ou encore l'Etourneau sansonnet. 3 espèces sont inscrites cependant en liste rouge régionale et/ou nationale pour leur nidification, il s'agit de la Grande aigrette (LR¹ : CR et LN : NT) également inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux, l'Accenteur mouchet (LR VU) et du Faucon crécerelle (LN NT et LR NT). Toutes ces espèces sont protégées exceptées le Merle noir, la Tourterelle turque et l'Etourneau sansonnet.

¹ Cf. [légende](#)

En dehors de l'avifaune, le Lézard à deux raies est également connu à proximité. L'espèce n'est pas menacée mais est protégée et est inscrite en Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Parmi les données moins précises de type maille 5x5km, plusieurs rapaces sont identifiés comme le Milan royal, le Busard cendré et le Gypaète barbu ([voir PNA](#)).

Précadrage Lapeyrouse - données bibliographiques avifaune dans l'aire d'étude rapprochée (500 m)

Espèce			Liste Rouge					Directive Oiseaux	Statut de Protection		Cortège (milieux)	Période d'observation	Enjeu patrimonial
Nom vernaculaire	Nom latin	TAX REF	EUROPE / MONDE	Nationale nicheurs (2016)	Nationale hivernants (2011)	Régionale AURA nicheurs (2024)	Régionale RA hivernants (2008)		BERNE	Protection nat. ind.			
Avifaune (données point)													
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	2506	LC	LC	NA	LC	LC		III	P	Humide	Hivernage	Faible
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	2504	LC	NT	LC	CR	LC	I	III	P	Humide, ouvert	Hivernage	Fort
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i> (Linnaeus, 1758)	4659	LC	LC	NA	LC	LC		II	P	Ouvert à semi-ouvert	Migration	Faible
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	3978	LC	LC	NA	VU	LC		II	P	Semi-ouvert	Migration, reproduction	Fort
Buce variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	2623	LC	LC	NA	LC	LC		III	P	Boisés / forestier	Hivernage	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	2669	LC	NT	NA	NT	LC		II	P	Ubiquiste	Hivernage	Moyen
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	4117	LC	LC	NA	LC	LC	II	III		Ubiquiste	Migration, reproduction	Négligeable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	4564	LC	LC	NA	LC	LC		III	P	Ubiquiste	Hivernage	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	3429	LC	LC	NA	LC		II	III		Anthropophile	Hivernage	Négligeable
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	4525	LC	LC	NA	LC				P	Anthropophile	Hivernage	Faible
Étourneau sanzonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	4516	LC	LC	LC	LC	LC	II			Ubiquiste	Hivernage	Négligeable
Avifaune (données maille)													
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	2844	LC	VU	VU	NT	LC	I	III	P	Semi ouvert	Reproduction	Fort
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	2887	LC	NT	NA	EN	LC	I	III	P	Ouvert	Reproduction	Très fort
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)	2852	NT	EN		CR		I	III	P	Rupestre (alpin)	Estivale ; déplacement d'individus erratiques	Très fort

Précadrage Lapeyrouse - données bibliographiques hors avifaune (espèces à enjeux)

Espèce			Liste Rouge			Directive Habitats faune flore	Statut de Protection		Enjeu patrimonial
Nom vernaculaire	Nom latin	TAX REF	EUROPE / MONDE	Nationale	Régionale		BERNE	Protection nat. ind.	
Amphibiens									
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	163	VU	NT	NT	IV	III	P	Fort
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	212	LC	VU	VU	II + IV	II	P	Fort
Reptiles									
Lézard à deux raies (anciennement Lézard vert occidental)	<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	77619	LC	LC	LC	IV	II	P	Faible
Mammifères									
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	60313	LC	LC	NT	II + IV	II	P	Moyen
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	60360	LC	NT	LC	IV	II	P	Moyen
Insectes									
Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le)	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	53979	LC	LC	LC	II + IV	II	P	Faible

Synthèse

Au vu de l'analyse des données bibliographiques disponibles la zone d'étude, quelques secteurs à enjeux sont mis en évidence :

Diagnostic de l'état actuel		Niveau de l'enjeu
Zonages environnementaux	- Il n'y a pas d'APPB dans la zone d'étude éloignée ; - Il n'y a pas de réserve naturelle régionale ou nationale au sein de la zone d'étude éloignée ; - 3 ZNIEFF de type I intersectent la zone d'étude éloignée et concernent les ceintures de végétations oligotrophes, des massifs boisés, et le domaine vital du Petit Rhinolophe ; - 1 ZNIEFF de type II intersectent la zone d'étude éloignée et concerne un des 4 massif boisé de la région avec une amplitude altitudinale avec la présence de nombreuses zones humides et espèces inféodées ; - Nombreuses zones humides à proximité - 6 espèces ou groupe d'espèces sont concernés par les PNA, dont 3 espèces d'oiseaux avec des secteurs connus de reproduction : le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Pie-grièche écorcheur (le Cypaète a été identifié seulement de passage), 1 espèce d'amphibiens : le Sonneur à ventre jaune ainsi que le groupe des chiroptères (probablement très sous prospecté).	Fort
Continuités et fonctionnalités écologiques	- La zone d'étude se situe dans les espaces perméables terrestres du SRADDET	Faible
Données bibliographiques	Peu de données sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée, dû à un manque de prospection probable. Cependant, les espèces connues sont les suivantes : - 1 espèce floristique patrimoniale/protégée a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée ; - 12 espèces d'oiseaux connues en plus des données des PNA, dont 2 à enjeu fort : l'Accenteur mouchet et la Grande aigrette, 1 à enjeu moyen : le Faucon crécerelle ; - 1 espèce d'amphibien en plus des données de PNA considérée comme enjeu fort : le Triton marbré ; - 1 espèce de reptiles à enjeu faible : le Léopard à deux raies ; - 2 espèces de mammifères à enjeu moyen du PNA : le Petit rhinolophe et la Sérotine commune.	Fort

RESULTATS DES PROSPECTIONS DE TERRAIN

Habitats naturels

Le site se compose d'une pâture entourée et divisée en deux par un réseau de haies fortement gérées, ponctué d'arbres de hauts-jet.

La partie Nord semble fauchée et pâturée, tandis que la Sud essentiellement pâturée.

Dans la partie Sud une zone humide se crée en démarrant à l'Ouest du site et en se concentrant au Sud avec un léger écoulement d'eau qui rejoint un étang plus au Sud Est de la parcelle. Il s'agit d'un fond de vallon de tête de bassin versant.

Dans la partie Sud, se trouve un affleurement rocheux sans végétation caractéristique, où une zone humide se trouve sur le replat.



Figure 7 : de g. à dt. pâture Nord ; Haie arborée fortement gérée ; Haie fortement gérée



Figure 7 : de g. à dte : zone érodée avec au fond un zone humide ; zoom zone humide de la zone érodée ; fond de vallon humide au Sud de l'aire d'étude immédiate



Figure 7 : Pelouse semi-rudérale pâturée

- Description des habitats

Tableau 2 : Description des habitats naturels

Libellé de l'habitats	Cd EUNIS	Ib_EUNIS	Directive-Habitats Faune Flore	Rattachement phytosociologique	Description	Rareté et Menaces ²	Enjeux
Ru	C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier			Ecoulement en fond de vallon		-
Pelouse semi-rudérale	E1.91	Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines		Arabidopsis thalianae Passarge 1964	Pelouses clairsemées basses sur des sols fins. Couvert herbacé épars et discontinu avec le Saxifrage granulée, le Géranium grêle, le Géranium mou, l'Arabette des dames, le Myosotis hérissé et l'Orpin rougeâtre	Rare et Préoccupation mineure	Faible
Prairie pâturée	E2.11	Pâturages ininterrompus			Prairie pâturée où l'on peut observer à cette saison des espèces peu sensibles au pâturage, comme Plantain lancéolé, Achillée millefeuille, Trèfle rampant ou encore la Potentille rampante.		Faible
Prairie humide	E3.41B	Prairies à Joncs et à Crételle		Loto pedunculati-Cynosuretum cristati (Tüxen 1937) B. Foucault & Julve in B. Foucault & Catteau 2012	Prairies humides pâturées qui ont un aspect très hétérogène. Le cortège est dominé par des touffes de Jonc aggloméré, de Renoncule rampante, de Renoncule petite flamme accompagnées de Lotier pédonculé, Cardamine des prés, Laïche hérissée. Une petite zone est plus dense, roselière à Typha et Phragmites.	DD (manque de données)	Modéré
Haie fortement gérée	FA.2	Haies d'espèces indigènes fortement gérées			Haie fortement gérée composée de Nerprun, du Charme, de Frêne, de Groseillier à maquereaux, de l'Aubépine		Faible
Haie arborée	FA.3	Haies d'espèces indigènes riches en espèces			Haie fortement gérée composée de Nerprun, du Charme, de Frêne, de Groseillier à maquereaux, de l'Aubépine avec un ou plusieurs arbres (Peuplier, Chêne...).		Faible
Eboulis	H3.61	Affleurements et rochers érodés nus			Affleurement rocheux sans végétation caractéristique, en haut de la parcelle Sud, avec quelques déchets. Au cœur de cet affleurement, sur le replat se trouve une zone humide.		Faible
Culture	II.1	Monocultures intensives					Négligeable
Chemin	J2.6	Constructions abandonnées en milieu rural					-

² 2022, Liste Rouge AURA CBNA CBNMC

Cartographie des habitats naturels



Production : De Plumes & de Glumes, 16/05/2025 - Source : De Plumes & de Glumes, IGN

- | | |
|--|---|
| Aire d'étude immédiate | Haie fortement gérée (FA.2) |
| ● Relevé Phytosociologique | Pelouse semi-rudérales (E1.91) |
| Habitats | Prairie humide (E3.41B) |
| chemin (J2.6) | Prairie pâturée (E2.11) |
| Culture (I1.1) | Roncier (F3.131) |
| Éboulis (H3.61) | Fumier (J6.4) |
| Haie arborée (FA.3) | Ru (C2.3) |



1:2 500

0 50 100 m

Zones humides

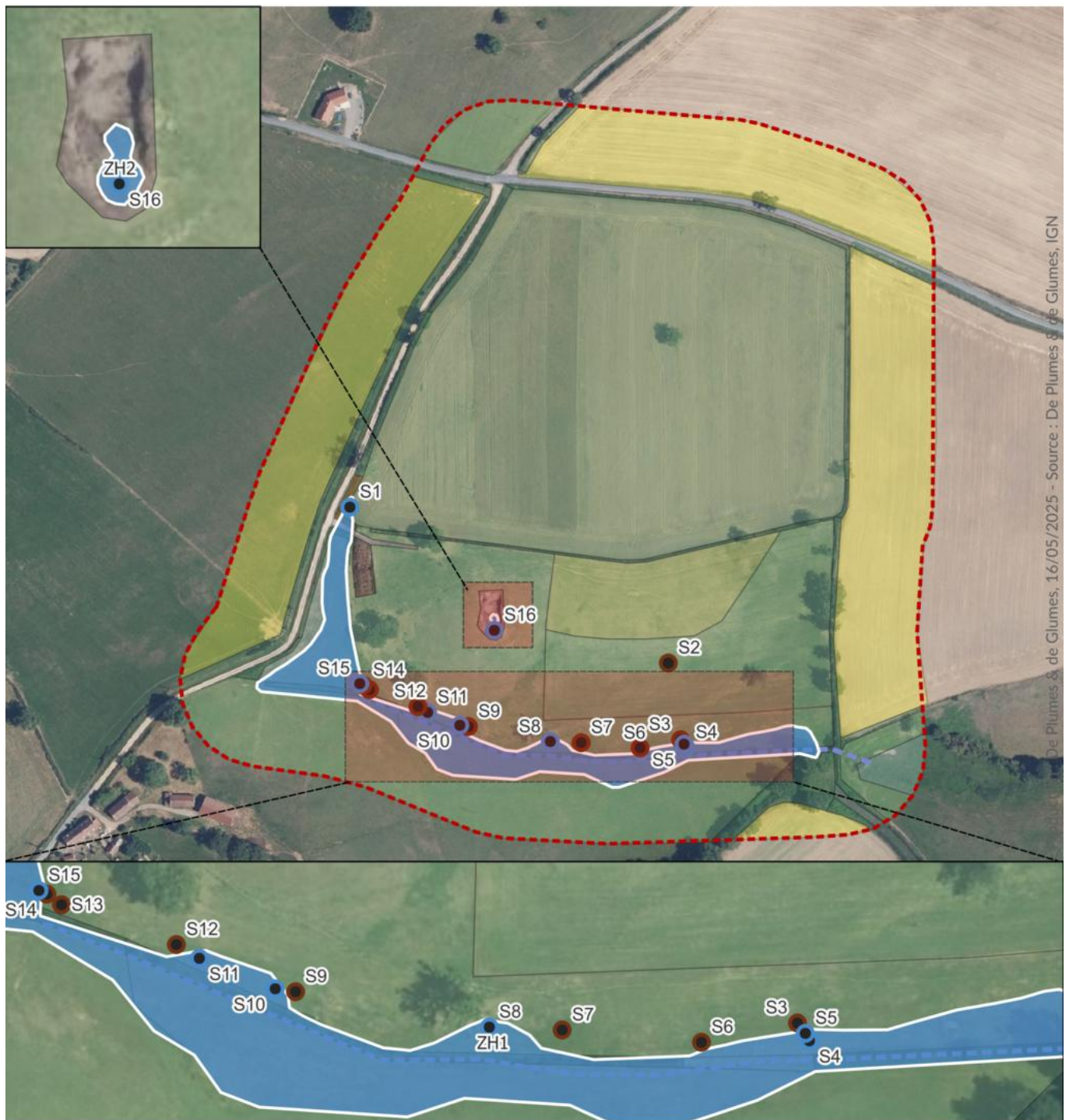
Deux zones humides ont été détectées sur cette zone d'étude. La plus grande est le fond de vallon au Sud de l'aire d'étude immédiate. Au nord de celle-ci, sur un effondrement rocheux, la zone de replat a permis l'installation d'une zone humide.

En parallèle, la topographie, la géologie et l'hydrologie sont analysées « à dire d'expert » afin de venir compléter les informations floristiques et pédologiques et affiner les délimitations.

Le reste de la parcelle n'était pas favorable aux zones humides : ni la végétation, ni un sondage S2 hors zone humide visible, n'ont permis de détecter de zone humide sur le reste du site.

Sondage	Nom	Profondeur Debut	Profondeur Fin	Arret	Horizon Histique	Oxydation	Reduction	Texture	GEPP A	Humide
S1	S1 - H1	0	5	Non	Non	Non	Non	Limon argileux	V d	Oui
S1	S1 - H2	5	80	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Limon argileux		
S1	S1 - H3	80	120	Non	Non	Non	Oui (< 5 % peu nombreuses)	Limon argileux		
S2	S2 - H1	0	80	Non	Non	Non	Non	Sable limoneux		Non
S3	S3 - H1	0	80	Non	Non	Non	Non	Limon sableux		Non
S4	S4 - H1	0	5	Non	Non	Non	Non	Argile sableux	V d	Oui
S4	S4 - H2	5	35	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Limon argileux		
S4	S4 - H3	35	80	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Sable limoneux		
S4	S4 - H4	80	120	Non	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Sable		
S5	S5 - H1	0	20	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Limon argileux	V b	Oui
S5	S5 - H2	20	120	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Limon sableux		
S6	S6 - H1	0	65	Non	Non	Non	Non	Limon sableux	IIIb	Non
S6	S6 - H2	65	120	Non	Non	Oui (< 5 % peu nombreuses)	Non	Sable limoneux		
S7	S7 - H1	0	80	Non	Non	Non	Non	Limon sableux		Non
S8	S8 - H1	0	120	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Limon argileux		Oui
S9	S9 - H1	0	80	Non	Non	Non	Non	Limon argileux	III	Non
S10	S10 - H1	0	5	Non	Non	Non	Non	Argile sableux	IV d	Oui
S10	S10 - H2	5	75	Non	Non	Oui (< 5 % peu nombreuses)	Oui (>5% très nombreuses)	Limon sableux		
S10	S10 - H3	75	120	Non	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Limon sableux		
S11	S11 - H1	0	80	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Limon argileux	V b	Oui
S12	S12 - H1	0	30	Non	Non	Non	Non		IV a	Non
S12	S12 - H2	30	60	Non	Non	Oui (< 5 % peu nombreuses)	Non			
S12	S12 - H3	60	110	Non	Non	Non	Non			
S13	S13 - H1	0	80	Non	Non	Non	Non	Limon argileux		Non
S14	S14 - H1	0	80	Non	Non	Non	Non	Argile sableux		Non
S15	S15 - H1	0	5	Non	Non	Non	Non	Argile sableux	VI d	Oui
S15	S15 - H2	5	25	Non	Non	Oui (>5% très nombreuses)	Non	Argile sableux		
S15	S15 - H3	25	120	Non	Non	Oui (< 5 % peu nombreuses)	Oui (>5% très nombreuses)	Argile		
S16	S16 - H1	0	0	Oui (Roche mère)	Non	Non	Non			Critère végétation Ci dessous

Cartographie des zones humides



 Aire d'étude immédiate

Zones humides

Zone Humide

Sondage Pédologique

● Oui

● Non



1:3 000

0 50 100 m



Critère floristique

Le sondage pédologique S16 restant incertain faute d'atteindre la bonne profondeur, un relevé floristique a été réalisé.

Conformément au protocole, sont indiquées ci-dessous, pour chaque strate, le nombre d'espèces floristiques dominantes dont le pourcentage de recouvrement une fois cumulée permet d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate. La comparaison du nombre d'espèces caractéristiques des zones humides permet de conclure.

RELEVÉ		R5	
Observateur		BERTOLINI Amélie	
Date		14/04/2025	
Strate herbacée		40	
Strate arbustive		0	
Strate arborée		0	
Strate bryophytique		0	
Hauteur herbacée		100	
Hauteur arbustive		0	
Hauteur arborée		0	
Hauteur bryophytique		0	
X (L93)		691349.5518834	
Y (L93)		6570006.00301	
N° RELEVÉ		R5	Espèces caractéristiques des zones humides
Strate herbacée	Lythrum salicaria L., 1753	5	oui
	Glyceria declinata Bréb., 1859	5	oui
	Juncus effusus L., 1753	2	oui
RELEVÉ		R5	
Nombre d'espèces correspondant à 50 % du taux de recouvrement (en gras dans le tableur)		2	
Nombre d'espèces des zones humides		2	
Proportion		100%	
Zone Humide critère de végétation		oui	

Flore patrimoniale

Sur l'aire d'étude immédiate, aucune espèce patrimoniale n'a été recensée parmi les 55 espèces floristiques identifiées, qu'elles soient protégées au niveau national, régional, ou départemental, ou bien inscrites en tant qu'espèces menacées sur les listes rouges nationale ou régionale.

Les espèces patrimoniales listées dans la bibliographie ont été recherchées aux périodes optimales de leur développement au sein de leurs habitats respectifs.

Faune

Au total, 21 espèces ont été observées et/ou entendues lors des prospections. Ces espèces principalement communes ont été identifiées au sein du site ou à proximité. Elles peuvent utiliser les prairies du site ainsi que les haies pour leur nourrissage ou leur reproduction.

13 sont protégées à l'échelle nationale et une seule est inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux : il s'agit de l'Alouette lulu.

4 espèces présentent également des statuts de menace et sont donc inscrites sur liste rouge nationale ou régionale (AURA, 2024) :

- 2 espèces sont considérées comme étant presque menacées (NT) à l'échelle nationale : l'Hirondelle rustique et l'Alouette des champs ;
- 4 espèces sont considérés comme presque menacées (NT) à l'échelle régionale : l'Hirondelle rustique, l'Alouette des champs, la Huppe fasciée et le Geai des chênes.

Au total, 5 espèces sont donc considérées à enjeu patrimonial "moyen" et 11 sont considérées à enjeu "faible". Les autres constituent un enjeu patrimonial négligeable.

Globalement le cortège observé est constitué d'espèces principalement ubiquistes ou spécialistes des milieux ouverts. Quelques espèces des milieux boisés et anthropophiles complètent les observations. Ces dernières ont plutôt été observées de passage sur le site ou en alimentation.

Les espèces ubiquistes peuvent potentiellement utiliser les arbres et les haies du site, même très entretenues, pour leur nidification. C'est par exemple le cas des Mésanges charbonnières et bleues observées, du Merle noir, du Pigeon ramier, du Pinson des arbres ou de la Corneille noire. En revanche, bien que certaines haies du site pourraient potentiellement lui convenir, la Fauvette à tête noire a seulement été entendue dans le petit boisement Nord.

Les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts sont inféodées aux milieux prairiaux plus ou moins entrecoupés de haies et/ou de bosquet et des cultures.

Dans ces milieux ouverts se retrouvent par exemple l'Alouette des champs et l'Alouette lulu (qui apprécie également la présence d'éléments arbustifs), entendues et observées à de nombreuses reprises en vol ou sur les parcelles cultivées proches du site. Leur nidification au sein du site n'est pas avérée mais elle reste possible, d'autant plus pour l'Alouette lulu. La Bergeronnette printanière, le Faisan de colchide, la Huppe fasciée et le Rossignol philomèle font également partie de ce cortège, mais tous ont été observés de passage en vol ou entendus en dehors du site d'étude.

Les espèces des milieux boisés ont été entendues et identifiées sur le boisement au Nord du site et/ou sur l'alignement d'arbres plus dense présent sur la moitié Sud du site. Il s'agit toutefois d'espèces assez plastiques comme le Pouillot véloce, le Coucou gris, la Grive musicienne et le Geai des chênes. La Buse variable a également été observée en vol.

Enfin, les espèces anthropophiles sont visibles dans les milieux urbanisés récents ou anciens, se reproduisant dans les vieux bâtis ou toutes cavités d'origine anthropique. Sur le site, l'Hirondelle rustique et le Moineau domestique ont été observés en nourrissage. La Tourterelle turque est également très liée à l'habitat humain et principalement aux milieux ruraux qui lui assurent son nourrissage (cultures), elle peut cependant se reproduire dans tout élément arboré ou arbustif. La nidification de cette dernière est donc possible au sein du site d'étude contrairement aux deux autres espèces.

Mammifères

Bien que la surface de la zone d'étude soit assez faible, le site présente une mosaïque d'habitat assez varié, avec la présence de zones ouvertes pâturées, des zones ouvertes de culture, des zones humides, une zone d'éboulis ainsi que la présence d'arbres au sein de haies arbustives.

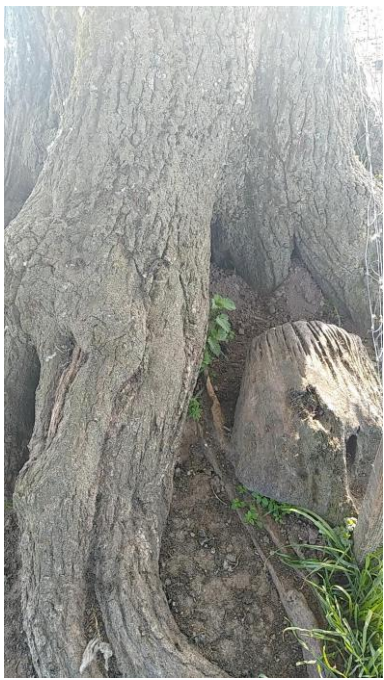
Cette mosaïque d'habitats est favorable aux mammifères communs mais aucune espèce n'a été identifiée sur le terrain.

Pour les chiroptères, cette variété de milieu peut être à l'origine d'une ressource trophique assez importante. La zone d'étude peut donc constituer une importante zone de chasse pour de nombreuses espèces, notamment pour les Rhinolophes (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe) utilisant les mosaïques de milieux comme habitat privilégié. Certaines espèces de murins (Murin à oreilles échancrées, Murin de daubenton) sont également très liées aux pâturages et aux zones humides.

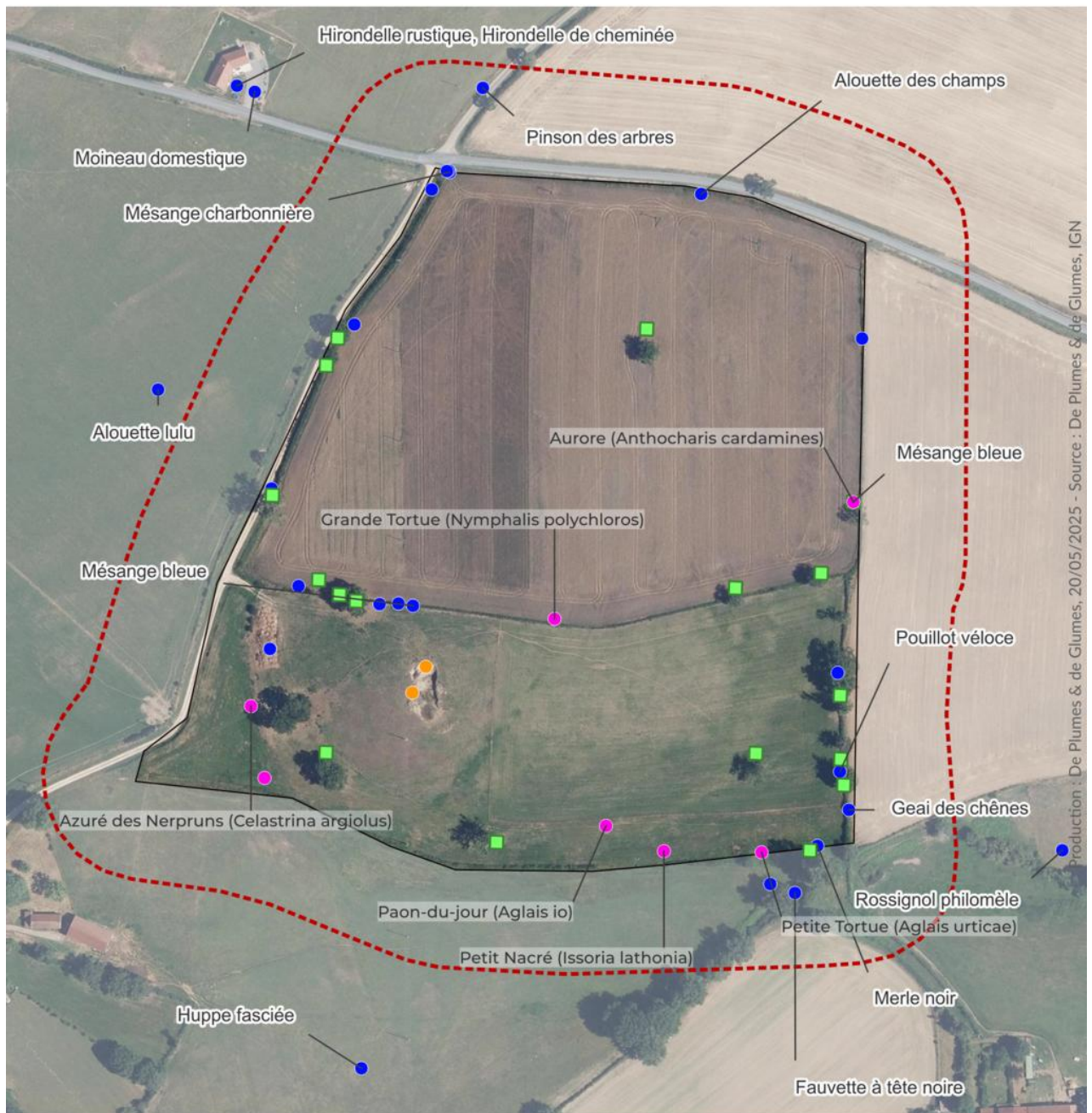
Les espèces de milieux ouverts (Noctule de leisler, Noctule commune, Grande noctule) peuvent également utiliser les pâtures ou les cultures à certaines périodes.

Les haies rencontrées sur le sites peuvent présenter deux fonctionnalités : la première concerne le transit où les haies constituent une continuité écologique entre les différents habitat de vie des chauves-souris, pouvant par exemple faire le lien entre des zones de gîte urbain (espèces anthropophiles) et des zones de chasse plus spécifiques que celles présentes sur le site (cours d'eau, forêt). Ensuite, les arbres présents dans ces haies peuvent accueillir de nombreux microdendrohabitats pouvant constituer des gîtes arboricoles pour de nombreuses espèces de chiroptères (Noctules, Pipistrelles, Myotis, Barbastelle d'Europe...).

Les photos suivantes présentent les types de microdendrohabitats rencontrés sur le site pouvant servir de gîte à chiroptères. (cf: Bütler R., Lachat T., Krumm F., Kraus D., Larrieu L. (2024), Guide de poche des microdendrohabitats).

		
Cavité	Écorce décollée	Fissures et cavité de xylophages
		
Cavité à terreau de pied		

Cartographie des espèces animales observées



 Aire d'étude immédiate

Espèces observées et habitats d'espèces

● Lézard des murailles

● Rhopalocères

● Oiseaux

■ Arbres potentiellement favorable pour les chiroptères et l'avifaune



1:2 500

0 50 100 m



Tableau 3 : espèces avifaunistiques observées sur le site d'étude et/ou à proximité directe

Espèce			Liste Rouge				Directive Oiseaux	Statut de Protection		Cortège (type de milieux)	Observation	Enjeu
Nom vernaculaire	Nom latin	TAX REF	EUROPE / MONDE	Nationale nicheurs (2016)	Nationale hivernants (2011)	Régionale AURA nicheurs (2024)		BER NE	Protection nat. ind.			
Avifaune												
Mésange charbonnière	<i>Parus major (Linnaeus, 1758)</i>	3764	LC	LC	NA	LC		II	P	Ubiquiste	Nidification probable sur le site - alimentation sur le site	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>	4525	LC	LC	NA	LC			P	Anthropophile	Nidification probable à proximité - nourrissage sur le site	Faible
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831</i>	4129	LC	LC	NA	LC	II	III		Boisés	Nidification probable à proximité	Négligeable
Merle noir	<i>Turdus merula Linnaeus, 1758</i>	4117	LC	LC	NA	LC	II	III		Ubiquiste	Nidification probable sur le site - alimentation sur le site	Négligeable
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)</i>	53474 2	LC	LC	NA	LC		II	P	Ubiquiste	Nidification certaine et alimentation sur le site	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus Linnaeus, 1758</i>	3424	LC	LC	LC	LC	II + III			Ubiquiste	Nidification probable sur le site - alimentation sur le site	Négligeable
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)</i>	4257	LC	LC	NA	LC		II	P	Ubiquiste	Nidification probable à proximpité - alimentation sur le site	Faible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea (Linnaeus, 1758)</i>	3670	LC	LC	NA	LC	I	III	P	Ouvert à semi-ouvert	Nidification possible sur le site et/ou probable à proximité	Moyen
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs Linnaeus, 1758</i>	4564	LC	LC	NA	LC		III	P	Ubiquiste	Nidification probable sur le site - alimentation sur le site	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)</i>	4280	LC	LC	NA	LC		III	P	Boisés	Nidification probable à proximité	Faible
Coucou gris	<i>Cuculus canorus (Linnaeus, 1758)</i>	3465	LC	LC	NA	LC		III	P	Boisés / forestier	Nidification probable à proximité	Faible
Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica Linnaeus, 1758</i>	3696	LC	NT	NA	NT		II	P	Anthropophile	Nidification probable à proximpité - alimentation sur le site (chasse en vol observée)	Moyen
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)</i>	3676	LC	NT	LC	NT	II	III		Ouvert	Nidification probable à proximité	Moyen
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus (Linnaeus, 1758)</i>	3003	LC	LC	NA	NA	II + III	III		Ouvert	Nidification possible à proximité	Négligeable
Corneille noire	<i>Corvus corone (Linnaeus, 1758)</i>	4503	LC	LC	NA	LC	II	III		Ubiquiste	Nidification possible sur le site et à proximité	Négligeable
Huppe fasciée	<i>Upupa epops (Linnaeus, 1758)</i>	3590	LC	LC	NA	NT		II	P	Semi-ouvert	Nidification possible sur le site et à proximité	Moyen
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto (Fridvaldszky, 1838)</i>	3429	LC	LC	NA	LC	II	III		Anthropophile	Nidification possible sur le site et à proximité	Négligeable
Buse variable	<i>Buteo buteo (Linnaeus, 1758)</i>	2623	LC	LC	NA	LC		III	P	Boisés / forestier	Passage en vol	Faible
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos (C. L. Brehm, 1831)</i>	4013	LC	LC	NA	LC		II	P	Semi-ouvert	Nidification possible à proximité	Faible
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)</i>	4466	LC	LC	NA	NT	II			Boisés	Nidification possible à proximité	Moyen
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava (Linnaeus, 1758)</i>	3741	LC	LC	NA	LC		III	P	Ouvert à semi-ouvert	Passage en vol	Faible

Arthropodes

Le milieu ouvert prairial est favorable aux insectes et particulièrement aux rhopalocères. La zone humide peut également accueillir des espèces inféodées à ces milieux, bien qu'aucune espèce spécialiste n'ait été observée lors du précadrage.

Au total, 7 espèces communes et non protégées ont été identifiées sur le site. Ces espèces sont peu exigeantes mais deux d'entre elles apprécient cependant les milieux plutôt semi-ouverts comme les lisières : la Grande tortue et l'Azuré des nerpruns, tandis que le Paon du jour apprécie les milieux ouverts à tendance humide.

La zone humide et le ru pourraient également accueillir des espèces d'odonates mais aucun individu n'a été observé sur le site.

Sur la zone d'éboulis, plusieurs individus de Saltique arlequin ont été observés. L'espèce n'est pas protégée ni menacée sur la liste rouge nationale (LC).



Figure 8 : Milieux favorables aux arthropodes

Tableau 4 : espèces observées sur le site d'étude et/ou à proximité directe

Espèce			Liste Rouge				Directive Habitats Faune Flore	Statut de Protection		Cortège (type de milieux)	Observation	Enjeu
Nom vernaculaire	Nom latin	TAX REF	EUROPE / MONDE	Nationale nicheurs (2016)	Nationale hivernants (2011)	Régionale AURA nicheurs (2024)		BERNE	Protection nat. ind.			
Reptiles												
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	77756	LC	LC		LC	IV	III	art. 2	Espèce commune et ubiquiste qui fréquente les milieux pierreux et anthropiques (bâits, talus routiers, pierriers...).	Présence sur la zone érodée (Sud du site)	Faible
Arthropodes												
Grande Tortue (La)	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	53727	LC	LC		LC				Ouvert à semi-ouvert		Négligeable
Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	54451	LC	LC		LC				Ubiquiste		Négligeable
Petit Nacré (Le)	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	53908	LC	LC		LC				Ouvert		Négligeable
Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	608364	LC	LC		LC				Ouvert à tendance humide		Négligeable
Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La)	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	53754	LC	LC		LC				Ouvert		Négligeable
Azuré des Nerpruns (L')	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	54052	LC	LC		LC				Semi-ouvert		Négligeable
Piérade de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	219831	LC	LC		LC				Ouvert (remanié, pionnier)		Négligeable
Saltique arlequin	<i>Salticus scenicus</i> (Clerck, 1758)	2064		LC						Rochers, troncs d'arbres, palissades, murs des maisons, bien exposés		Négligeable

Espèces exotiques invasives

Aucune espèce animale ou végétale exotique envahissante n'a été identifiée au sein des aires d'étude lors de ce passage.

Analyse des enjeux

METHODOLOGIE

Le niveau d'enjeu est défini à partir des statuts de menace et de protection des espèces et des habitats, mais également de leur état de conservation.

- **Enjeu fort** : zones humides de toute nature, habitats et espèces protégés ou menacés au niveau national et régional (CR, EN, VU), présentant des effectifs en déclin et habitats permettant aux espèces protégées de réaliser l'ensemble de leur cycle biologique ou une phase sensible de ce cycle ;
- **Enjeu modéré** : habitats et espèces protégés, rares et presque menacées (NT), ou habitats potentiellement favorables à des espèces protégées, espèces d'intérêt communautaire ;
- **Enjeu faible** : milieux présentant une faible diversité floristique et faunistique. Espèces communes sur le territoire national mais protégées.
- **Enjeu négligeable** : milieux et espèces très communs, ubiquistes, anthropiques et non protégés.

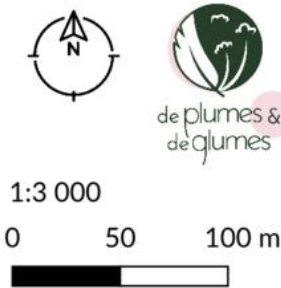
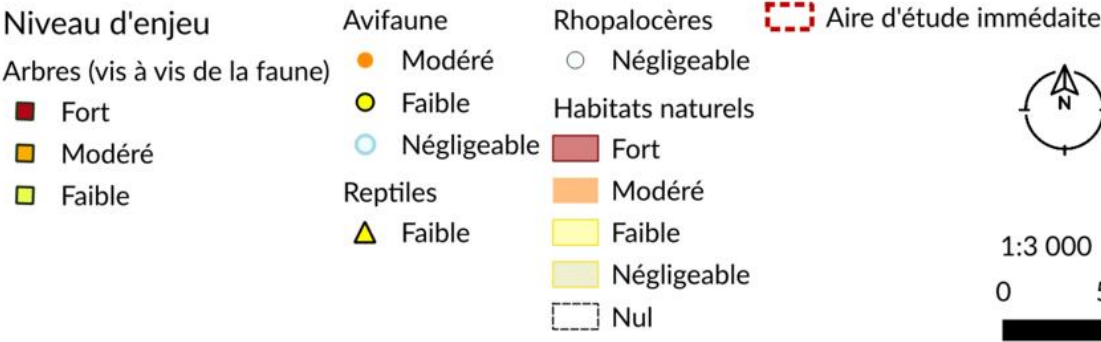
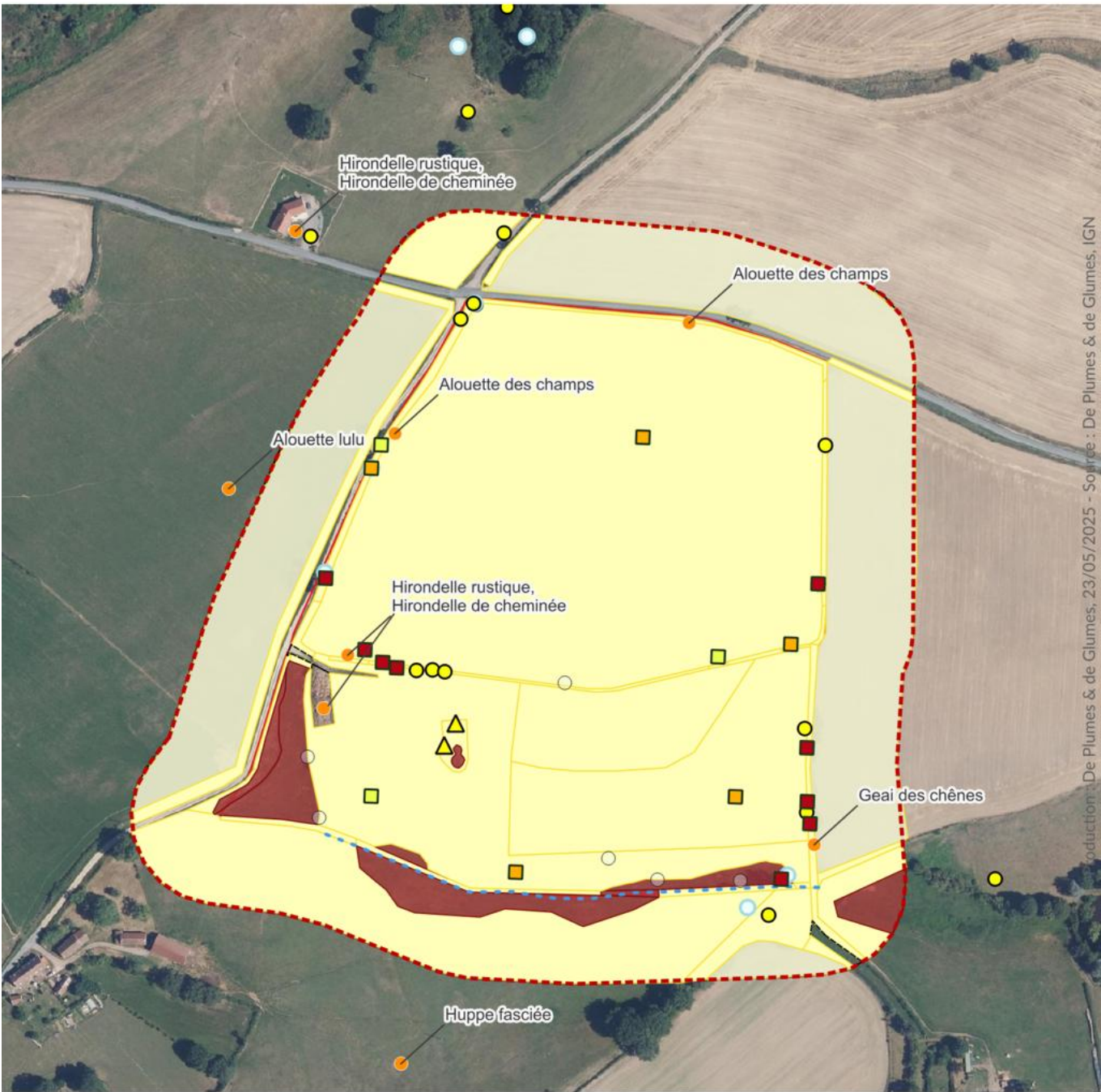
SYNTHESE DES ENJEUX

	Compartiments biologiques	Diagnostic de l'état actuel	Niveau de l'enjeu
Etude de terrain	Habitats naturels	- En dehors des secteurs de zones humides, la zone d'étude est couverte de formations peu diversifiées.	Faible
	Flore	- L'inventaire de la flore en place n'a pas donné lieu à la découverte de stations d'espèces patrimoniales à statut de protection ou figurant sur la liste rouge des espèces végétales de Rhône-Alpes - Aucune espèce invasive citée n'a été observée au sein de l'aire d'étude.	Faible
	Zones humides	- 2 zones humides se situent au droit de l'aire d'étude immédiate, 1 dans le replat d'un éboulis rocheux et 1 autre au Sud de l'aire d'étude immédiate tout du long de la parcelle.	Fort
	Avifaune	21 espèces d'oiseaux identifiées : 9 nicheurs possibles à certains sur le site. Les autres sont de passage en vol ou en nourrissage, se reproduisant à proximité du site. Reproduction potentielle principalement localisée dans les haies et les arbres isolés. Présence de 13 espèces protégées et 4 considérés comme presque menacés. Une espèce est d'intérêt communautaire. Au total : 5 espèces « enjeu moyen » et 10 espèces « enjeu faible ». Les milieux prairiaux constituent une zone de nourrissage d'importance pour les oiseaux, mais ce type de milieux n'est pas rare à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les habitats du site sont en revanche assez peu favorables à la reproduction d'espèces à enjeu fort connues en bibliographie.	Moyen : Alouette lulu (au sol)³, Hirondelle rustique, Alouette des champs, Huppe fasciée et Geai des chênes (arbres). Faible : Bergeronnette printanière, Rossignol philomèle, Buse variable, Coucou gris, Pouillot véloce, Moineau domestique, Pinson des arbres, Fauvette à tête noire, Mésange bleue, Mésange charbonnière (éléments arborés et arbustifs)
	Reptiles	- 1 espèce identifiée : protégée en France et inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats : le Lézard des murailles. - 1 espèce potentielle : le Lézard à deux raies.	Faible : Lézard des murailles

³ En gras sont indiqués les espèces **se reproduisant ou pouvant se reproduire sur le site**, les autres se reproduisent sur des milieux en dehors du site.

	Compartiments biologiques	Diagnostic de l'état actuel	Niveau de l'enjeu
		Le site, de par sa gestion, présente un intérêt assez faible pour ces espèces malgré le contexte bocager.	
	Amphibiens	- Aucune espèce identifiée lors du précadrage mais plusieurs espèces potentielles comme la Grenouille rousse, les grenouilles vertes ou le Triton marbré, en limite Est de sa répartition. L'extrémité Sud-Sud-Est du site avec sa zone humide, le ru et la mare présente en dehors du site rend le secteur favorable à ces espèces.	Fort
	Mammifères	- Le contexte bocager du site peut être favorable à certaines espèces communes de mammifères (hors chiroptères) - La mosaïque d'habitats du site, couplé à la présence d'arbres à cavités utilisables par les chiroptères, rend le site très favorable à ce groupe, que ce soit pour la chasse ou le gîte des espèces arboricoles.	Modéré
	Arthropodes	- 7 espèces de rhopalocères communes et non protégées. - 1 espèce d'araignée non protégée Les potentialités d'accueil d'espèces à enjeux sont localisées vers la zone humide (principalement rhopalocères et odonates) mais ces dernières restent faibles. Concernant les coléoptères, seul le Lucane cerf-volant est connu dans l'aire d'étude éloignée (à plusieurs kilomètres), mais est plutôt lié aux forêts âgées de feuillus.	Faible

Cartographie des enjeux



Conclusion

Concernant la biodiversité, les enjeux principaux résident sur la partie Sud du site, avec la zone humide, le ru et les haies arborées vis-à-vis des amphibiens et des potentialités d'insectes.

Les arbres à cavités constituent également un enjeu important pour leur favorabilité pour le gîte arboricole des chiroptères.

La première recommandation est donc l'amélioration des connaissances sur le site sur la presque totalité des taxons, d'autant plus que le secteur géographique semble vraiment sous prospecté. Cela permettra de mieux définir les fonctionnalités et l'occupation des habitats pour certaines espèces et de rechercher la faune sur l'ensemble des périodes de présence.

Particulièrement pour les chiroptères, la poursuite des prospections permettra de définir quelles espèces sont susceptibles d'utiliser le site que ce soit comme zone de chasse ou de transit ou bien comme gîte arboricole.

Les impacts potentiels sont les suivants :

- La destruction de la zone humide, pouvant induire également la destruction de l'habitat des espèces faunistiques en général ;
- L'abattage des arbres à cavités pouvant induire la destruction d'individus et d'habitats favorables aux chiroptères ;
- La destruction des haies, de la haie arborée et des arbres isolés pouvant induire la destruction d'individus et d'habitats de reproduction d'espèces d'oiseaux communs mais protégées, des amphibiens en hivernage mais également la destruction des gîtes et des habitats de nourrissage des chiroptères ;
- La destruction potentielle d'un site de nourrissage pour l'avifaune et les chiroptères (prairie) ;
- En phase travaux, le risque de pollution de la zone humide et du ru ;
- En phase travaux, le risque de dérangement des espèces animales (avifaune nicheuse, chiroptères si les travaux sont effectués de nuit) ;
- La clôture de la parcelle peut induire des pertes de fonctionnalité écologique (déplacement de la faune).

Bibliographie

Asters-CEN74. Janvier 2025. *Méthodologie de la cartographie des territoires de reproduction et de présence du Gypaète barbu en AURA et PACA.* s.l. : DREAL PACA et DREAL AURA, Janvier 2025.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Nature, Paysage et Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes. *DatARA*. [En ligne] https://carto.open-data.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map.

MNHN & OFB. *Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)*. [En ligne] [Citation : 2025 05 13.] <https://inpn.mnhn.fr>.

Office International de l'Eau. Carte de situation des SAGE. *Gest'Eau*. [En ligne] [Citation : 13 05 2025.] <https://www.gesteau.fr/sage#13/46.2392/2.8817/sdage>.

SMAD des Combrailles. 2022. *Rapport de présentation du SCOT du Pays des Combrailles.* 2022.

Annexe 1 : Liste floristique observée *in-situ* et statuts

Nom Valide	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR Auvergne	Déterminante ZNIEFF	Pr nat	Pr Auv	Pr Départ.	DH	Indigénat
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	LC	LC						
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	LC	LC						
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	LC	LC						
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	LC	LC						
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	LC	LC						
Rubus L., 1753									
Ribes uva-crispa L., 1753	Groseillier à maquereaux	LC	LC						
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	LC	LC						
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	LC	LC						
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	LC	LC						
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	LC	LC						
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	LC	LC						
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	LC	LC						
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	LC	LC						
Geranium L., 1753									
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	LC	LC						
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	LC	LC						
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	LC	LC						

Nom Valide	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR Auvergne	Déterminante ZNIEFF	Pr nat	Pr Auv	Pr Départ.	DH	Indigénat
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	LC							
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	LC	LC						
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	LC	LC						
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	LC	LC						
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	LC	LC						
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC	LC						
<i>Carduus nutans</i> L., 1753	Chardon penché	LC	LC						
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	LC	LC						
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	LC	LC						
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	LC	LC						
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC	LC						
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	LC							
<i>Elymus</i> L., 1753	Chiendent								
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	LC	LC						
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	LC	LC						
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	LC	LC						
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillotte	LC	LC						
<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	Glycérie dentée	LC	LC						
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	LC	LC						
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide, Griottier	NA							Introduit
<i>Arum maculatum</i> L., 1753		LC	LC						
<i>Rhamnus saxatilis</i> Jacq., 1762	Nerprun des rochers	LC							
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC	LC						
<i>Quercus</i> L., 1753									
<i>Populus</i> L., 1753									

Nom Valide	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR Auvergne	Déterminante ZNIEFF	Pr nat	Pr Auv	Pr Départ.	DH	Indigénat
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	LC	LC						
<i>Cerastium fontanum</i> L., 1753	Ceraiste des fontaines	LC	LC						
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	LC	LC						
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	LC	LC						
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	LC	LC						
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	LC	LC						
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	LC	LC						
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	LC	LC						
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts	LC	LC						
<i>Linum catharticum</i> var. <i>catharticum</i> L., 1753									
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	LC	LC						
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	LC	LC						



CÉDRIC SICCARDI - CS2E

csiccardi.pro@gmail.com

06 11 28 38 03

SIRET : 98514853500018

Siège social : 81 rue des fleurs
12310 Bertholène

ELODIE RICHARD EI

e.richard@plumesetglumes.com

07 56 80 86 84

SIRET : 94795279200010

63 allée du Clos Landar,
69210 L'Arbresle



de plumes &
de glumes

AMÉLIE BERTOLINI EI

a.bertolini@plumesetglumes.com

07 56 81 50 56

SIRET : 94886577900011

368, rue de la Poterne,
69210 Bully

